

## **IEDOM/IEOM - Portefeuille de valeurs mobilières et d'assurances-vie**

### **I\_VALMPTF**

*Juillet 2026*

#### **Présentation**

Le tableau — I\_VALMPTF — recense les valeurs mobilières (actions, obligations, OPC monétaires, OPC non monétaires) et les contrats d'assurance-vie souscrits par la clientèle auprès du déclarant, la collecte étant faite pour le compte propre du déclarant ou pour compte de tiers.

#### **Contenu**

Les différents postes sont valorisés à la valeur de marché des sous-jacents concernés à la date d'arrêté.

#### **Règles de remise**

##### **Établissements remettants**

Tous les établissements listés dans l'annexe 6 de la décision 2021-01<sup>1</sup>, ou dans l'annexe 6 modifiée de la décision 2024-01<sup>2</sup>, ayant un guichet bancaire dans l'un des huit départements ou collectivités d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon) ou des trois collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna) remettent ce tableau.

##### **Territorialité**

Ce tableau est établi pour chaque zone d'activité suivante : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna.

##### **Monnaie**

Ce tableau est servi toutes monnaies réunies (en contre-valeur euros ou francs CFP selon la localisation du siège social du remettant). Les montants concernent les opérations faites en euros et en devises (franc CFP inclus).

##### **Périodicité et délais de remise**

Remise trimestrielle au plus tard le dernier jour du mois qui suit la date d'arrêté.

<sup>1</sup> « Décision 2021-01 du 21 avril 2021 relative à la collecte et au contrôle d'informations statistiques requises des établissements de crédit et des autres intermédiaires financiers », décision du gouverneur de la Banque de France, annexe 6, paragraphe 1.

<sup>2</sup> Décision Banque de France [2024-01](#) modifiant la décision Banque de France [2021-01](#)